PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2026
À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi 5 octobre 2026 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Camille Bouchard, Messieurs Roger Roy, et William St-Cyr sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.
Absent : Michel Laberge.

1. **Mot de bienvenue par Monsieur le Maire**
La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
La greffière-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

26-10-12033 IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. **Acceptation des procès-verbaux des séance du 8 et 16 septembre 2026**
26-10-12034 IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que les procès-verbaux du 8 et 16 septembre 2026 soient acceptés par le conseil municipal, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. **Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer**
26-10-12035 IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 86 874.91$, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la greffière-trésorière.

26-10-12036 IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 694 295$ et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. **Première période de questions**
Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. **Correspondances**
Gala reconnaissance de la Côte-de-Beaupré
26-10-12037 IL EST PROPOSÉ PAR Camille Bouchard, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise l'inscription de trois élus pour la somme de 450$, taxes incluses, pour le Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré 2026, qui aura lieu le 15 octobre prochain au Centre des Congrès du Mont-Saine-Anne, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Concert bénéfice au profit de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la Nouvelle France
26-10-12038 IL EST PROPOSÉ PAR Camille Bouchard, conseillère, que le conseil municipal de L'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 70 $ au profit de de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la Nouvelle-France, par l'achat de deux billets pour le concert bénéfice qui aura lieu le 24 octobre 2026, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

7. <u>Principaux points discutés à la table de la M.R.C.</u>

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Adoption de certificats de conformité de règlements pour la municipalité et autre ;

8. <u>Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux</u>

Loisirs (Chantale Gagnon)

- Marche Défi Pierre Lavoie qui aura lieu le 17 octobre prochain des 10h au centre communautaire;

<u>Autorisation de budget pour la fête des bénévoles 2026</u>

26-10-12039 IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de L'Ange-Gardien autorise un budget de 4000$ pour l'organisation et la réalisation de la Fête des Bénévoles 2026, qui aura lieu le 6 novembre 2026 au Centre communautaire, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

<u>Autorisation de budget pour la fête de Noël 2026</u>

26-10-12040 IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise un budget de 5000$ pour l'organisation et la réalisation de la Fête de Noël 2026, qui aura lieu le 13 décembre 2026 au Centre communautaire, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme (Roger Roy)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 23 septembre 2026

<u>Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)</u>

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable à l'égard des demandes suivantes:

1. 10, rue des Rosiers – Construction d'une maison unifamiliale
2. 6006, boulevard Sainte-Anne – Installation de deux enseignes commerciales
3. 6749, avenue Royale – Peinture de la maison unifamiliale
4. 6937, avenue Royale - Rénovation extérieure et construction d'un garage isolé
5. 133, rue des Saules – Construction d'une maison unifamiliale
6. 30, rue des Domaines – Ajout de garage attenant

<u>Varia</u>

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable à l'égard de la demande de modification du Règlement de zonage numéro 16-642 visant à modifier la hauteur maximale autorisée dans les zones M-141 et M-142.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Dépôt des autorisations budgétaires pour L'Ange-Gardien ;

<u>Prévisions budgétaires 2027</u>

26-10-12041 IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien approuve les prévisions budgétaires 2027 de la RAEU, un budget de 1 571 376 $, pour une quote-part à la Municipalité de L'Ange-Gardien de 314 887$, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

9. <u>Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA 6006, boulevard Sainte-Anne – Installation de deux enseignes commerciales</u>

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de certificat d'autorisation pour l'installation de deux enseignes commerciales sur le bâtiment commercial situé au 6006, boulevard Sainte-Anne, sur le lot 4 439 128 du cadastre du Québec, dans la zone C-53 ;

CONSIDÉRANT que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation favorable à la demande ;
CONSIDÉRANT que le conseil a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers se conforment aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller,
26-10-12042 **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**
QUE le conseil accepte la demande de certificat d'autorisation pour l'installation de deux enseignes commerciales sur le bâtiment commercial situé au 6006, boulevard Sainte-Anne, sur le lot 4 439 128 du cadastre du Québec, dans la zone C-53, et ce, en respect des documents déposés et des informations transmises.

6749, avenue Royale – Peinture de la maison unifamiliale
CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de permis pour la peinture de la maison unifamiliale au 6749, avenue Royale, sur le lot 4 440 647 du cadastre du Québec, dans la zone A-133 ;
CONSIDÉRANT que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;
CONSIDÉRANT que le conseil a pris en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation favorable à la demande ;
CONSIDÉRANT que le conseil a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers se conforment aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller,
26-10-12043 **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**
QUE le conseil accepte la demande de permis pour la peinture de la maison unifamiliale au 6749, avenue Royale, sur le lot 4 440 647 du cadastre du Québec, dans la zone A-133, et ce, en respect des documents déposés et des informations transmises.

6937, avenue Royale – Rénovation extérieure et construction d'un garage isolé
CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux demandes de permis pour la rénovation du bâtiment principal et l'ajout d'un garage isolé au 6937, avenue Royale, sur les lots 4 440 782 et 4 440 783 du cadastre du Québec, dans la zone A-145 ;
CONSIDÉRANT que les demandes déposées sont dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;
CONSIDÉRANT que le conseil a pris en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation favorable aux deux demandes ;
CONSIDÉRANT que le conseil a analysé les documents accompagnant les demandes et juge que ces derniers se conforment aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller,
26-10-12044 **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**
QUE le conseil accepte les deux demandes de permis pour la rénovation du bâtiment principal et l'ajout d'un garage isolé au 6937, avenue Royale, sur les lots 4 440 782 et 4 440 783 du cadastre du Québec, dans la zone A-145, et ce, en respect des documents déposés et des informations transmises.

133, rue des Saules – Construction de maison unifamiliale
CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale au 133, rue des Saules, sur le lot 6 675 306 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20 ;
CONSIDÉRANT que le conseil a pris en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation favorable à la demande ;

CONSIDÉRANT que le conseil a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers se conforment aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller,
26-10-12045 **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**
QUE le conseil accepte la demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale au 133, rue des Saules, sur le lot 6 675 306 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20, et ce, en respect des documents déposés et des informations transmises.

30, rue des Domaines – Ajout de garage attenant
CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de permis pour l'ajout de garage attenant à la maison unifamiliale au 30, rue des Domaines, sur le lot 4 439 708 du cadastre du Québec, dans la zone ID-14 ;
CONSIDÉRANT que le conseil a pris en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation favorable à la demande ;
CONSIDÉRANT que le conseil a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers se conforment aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller,
26-10-12046 **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**
QUE le conseil accepte la demande de permis pour l'ajout de garage attenant à la maison unifamiliale au 30, rue des Domaines, sur le lot 4 439 708 du cadastre du Québec, dans la zone ID-14, et ce, en respect des documents déposés et des informations transmises.

10. Adoption du second projet de règlement #26-740 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin de modifier la classe d'usage dans la zone I-66
ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement le 8 septembre 2026 ;
ATTENDU QUE le conseil a tenu le 5 octobre 2026, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, ET
26-10-12047 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
QUE le conseil adopte le second projet de règlement #26-740 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin de modifier la classe d'usage dans la zone I-66.

11. Avis de motion pour le projet de règlement #26-740 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin de modifier la classe d'usage dans la zone I-66
Un avis de motion est donné par William St-Cyr, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement #26-740 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin de modifier la classe d'usage dans la zone I-66.

12. Premier projet de règlement 26-741 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin de modifier la hauteur maximale dans les zones M-141 et M-142
IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, ET RÉSOLU À
26-10-12048 L'UNANIMITÉ,
QUE le premier projet de règlement, tel qu'annexé au procès-verbal, modifiant le règlement de zonage 16-642 et ses amendements afin de modifier la hauteur maximale dans les zones M-141 et M-142.

Les membres du conseil sont d'accord pour fixer la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, le 2 novembre 2026, à 19h15.

13. <u>Demande à la Commission de Toponymie</u>

CONSIDÉRANT QU'en **1996**, la Commission de toponymie du Québec a officialisé le nom **rivière la Retenue**, entraînant une modification administrative du toponyme et de la découverte des résidents de cette dernière(officialisation);
CONSIDÉRANT QUE cette rivière située au nord du territoire de L'Ange-Gardien a porté, **pendant de nombreuses décennies (1974-1996)**, le nom de **« Rivière Laval »**, nom utilisé par les résidents, les propriétaires riverains, les cartes locales et les documents historiques, ainsi que des membres de l'Association de Lac La Retenue ;
CONSIDÉRANT QUE le nom **« Rivière Laval »** demeure profondément ancré dans l'histoire locale, dans la mémoire collective des citoyens, et dans les usages traditionnels du secteur;
CONSIDÉRANT QUE plusieurs éléments géographiques du Québec portent le nom **Laval** en référence à **Mgr François de Laval**, premier évêque de la Nouvelle-France, ce qui renforce la cohérence historique et patrimoniale de ce toponyme;
CONSIDÉRANT QUE le maintien d'un toponyme reconnu localement contribue à la **valorisation du patrimoine**, à la **transmission de l'histoire locale**, et à la **cohérence des références géographiques** utilisées par les citoyens, membres du conseil municipal, les services d'urgence, les randonneurs et les visiteurs;
CONSIDÉRANT QUE les propriétés riveraines situées le long de la rivière, notamment les lots 4 439 177, 4 438 979, 4 639 354 et 4 438 972, sont historiquement associées au nom *rivière Laval* dans les actes notariés, les échanges entre propriétaires et les usages courants;
CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens et propriétaires riverains ont exprimé leur souhait de voir le nom **« Rivière Laval »** rétabli officiellement;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, **ET**
26-10-12049 **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**,
QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien demande officiellement à la **Commission de toponymie du Québec** de procéder au **rétablissement du nom « Rivière Laval »**, en remplacement du nom « Rivière la Retenue », pour le cours d'eau situé sur son territoire.

14. <u>Deuxième période de questions</u>

15. <u>Divers</u>

1 <u>Démission et appel de candidatures pour le poste de secrétaire-réceptionniste</u>

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil
26-10-12050 municipal accepte la démission de Mme Julie Foster et que la municipalité effectue un appel de candidatures au poste de secrétaire-réceptionniste, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2 <u>Embauche – Surveillant (e) pour les loisirs</u>

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal effectue l'embauche de Mme Mathile Renaud au poste de
26-10-12051 surveillante pour les loisirs et autorise Mme Chantal Pouliot à effectuer la recherche de candidats nécessaires en surveillance pour les activités de l'hiver prochain, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3 <u>Autorisation de dépense</u>

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil autorise
26-10-12052 une enveloppe budgétaire supplémentaire pour le PGA-Eau à la firme TetraTech, soit 5000$, plus taxes, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

16. <u>Levée ou ajournement de la séance</u>

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

26-10-12053 IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h45, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Greffière-trésorière/Directrice Générale